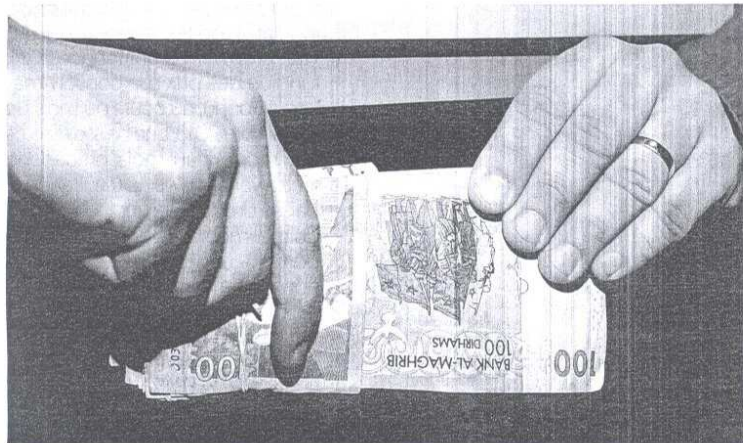


Indice de liberté économique, le Maroc perd des points

● L'édition 2014 de l'indice de la liberté économique classe le Maroc à la 103^e place sur 165 pays et à la dixième position sur une échelle régionale. La note du Maroc continue de régresser en dépit des efforts fournis pour améliorer l'environnement des affaires et combattre la corruption.



● Malgré les progrès en matière de lutte contre la corruption, le fléau continue de plomber l'environnement des affaires.

La fondation «Heritage» vient de publier l'édition 2014 de son indice sur la liberté économique, une édition qui met le pays en mauvaise posture en la matière. En effet, la note obtenue par le Maroc est 58,3, ce qui le place à la 103^e position. Comparée à l'année dernière, le pays a perdu 1,3 point. Une perte due, selon l'Index à, entre autres, une régression considérable en matière de liberté des échanges commerciaux et de liberté monétaire. Sur une échelle régionale, le score du Maroc le classe également parmi les mauvais élèves. Avec une note bien au-dessous de la moyenne mondiale, le Maroc s'est classé dixième sur les 15 pays qui forment la région MENA. Sur une échelle globale, les efforts fournis par le Maroc pour intégrer le marché mondial se sont conjugués malheureusement avec un progrès irrégulier en matière de liberté économique. Parmi les causes majeures citées par l'index, figurent le déficit budgétaire et la dette publique, qui forment 60% du PIB, ainsi que l'influence politique subie par le système judiciaire, qui n'ont pas permis d'arrêter l'hémorragie.

Sous-indices

La note obtenue par le Maroc sur le sous-indice «État de droit» est en des-

sous de la moyenne mondiale. En effet, la corruption continue de proliférer dans les affaires publiques et dans le monde des affaires en dépit de certains efforts qui ne sont pas apparemment suffisants pour éradiquer ce fléau. Parmi ces efforts, qui auraient pu avoir un impact positif sur le classement du Maroc, figure l'implémentation de mesures destinées à augmenter la transparence dans les offres publiques d'achats et à combattre l'enrichissement illicite. En ce qui concerne le sous-indice «*taille du gouvernement*», qui couvre la liberté fiscale et les dépenses du gouvernement, la note du Maroc avoisine la moyenne mondiale avec un léger écart entre les deux composantes. En matière d'efficacité réglementaire, les formalités administratives continuent de poser un grand problème. À titre d'exemple, une moyenne de 100 jours est requise pour l'obtention de licences, et ceci à un coût très élevé. Aussi, la prolifération du chômage et les subventions étatiques ont eu un impact négatif sur la performance du Maroc en matière de liberté commerciale, de liberté de travail et de liberté monétaire, les trois constituants du sous-indice efficacité réglementaire. Enfin, bien que les investisseurs trou-

vent des difficultés à gérer les formalités administratives et légales, en plus des coûts élevés des crédits, le développement du secteur financier, comparé à certains pays de la région, conjugué au rôle grandissant des banques, laissent entrevoir une ouverture des marchés au-dessus de la moyenne mondiale. En rétrospective, et sur les vingt années couvertes par l'index, la note de la liberté écono-

mique au Maroc a régressé d'environ cinq points, une des plus grandes baisses enregistrées au monde selon l'index. Pourtant, le pays avait enregistré par le passé quelques avancées en matière de liberté fiscale, de liberté d'investir et de liberté financière. Entre-temps, les baisses accusées en matière de droits de propriété et de droit à être à l'abri de la corruption ont eu un impact sur le score général, ce qui a changé la position de l'économie marocaine de moyennement libre «*moderately free*» à essentiellement non-libre «*mostly unfree*».

PAR HICHAM AIT ALMOUH
h.almouh@leseco.ma